

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 22 mai 2017**

Etaient présents : MM. DELFORGE M. - MENDEL C. - NICOLATS G. - EVRARD P. - DEWYNTER K. - DEKEISTER C. - ENVAIN V. - DRIEUX D. - LOONIS S. - LEVISSE P.

Absents excusés : ALLAN H - BECK B. - BAUDENS G. - LUCHET S. - PACCOU A. -

DRIEUX Delphine est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**
- **Tenue du bureau de vote**
- **Indemnités de fonction des élus**
- **Concession cimetière**
- **Mise à jour du tableau des emplois**
- **Rythmes scolaires**
- **Projet terrain chemin de la Pâture**
- **Retour des commissions**
- **Divers**

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 30, le Président donne lecture du compte rendu du dernier conseil. Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **Tenue de bureau de vote des élections législatives**

Le tableau des permanences a été mis à jour pour la tenue du bureau de vote aux élections législatives.

- **Indemnités de fonction des élus**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que par délibération du 14 avril 2014, selon les dispositions de l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal avait fixé les indemnités des élus selon le tableau suivant :

MAIRE	Taux 22.75% de l'indice 1015 Pour mémoire, le taux maximum autorisé est : 31% de l'indice 1015
ADJOINT	Taux 8.25% de l'indice 1015

Or à compter du 01/01/2017 et vu le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, les indemnités des élus ne sont plus calculées en référence à l'indice 1015 mais en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique. Depuis le 01/01/2016, dans toutes les communes, sans condition de seuil, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique à un taux plafond (loi n°2016-1500 du 08 novembre 2016), toutefois à la demande expresse du maire, le conseil municipal peut, par délibération, fixer une indemnité à taux inférieur. Le maire demande au conseil municipal de bénéficier d'une indemnité à taux inférieur et propose de maintenir les taux votés précédemment à compter du 01/01/2017 :

MAIRE	Taux 22.75% de l'indice brut terminal de la fonction publique Pour mémoire, le taux maximum autorisé est : 31% de l'indice brut terminal
ADJOINT	Taux 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition. Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

- **Concession cimetièrè**

Le maire informe le conseil municipal, que monsieur et madame ASSEMAN-HEMELSDAEL Bernard nous avisent par courrier du 30.03.2017 qu'ils abandonnent la concession de cimetièrè n°381 achetée le 11.06.2012 suivant quittance du receveur principal n°P14B du 25.06.2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte cet abandon et reverse la somme correspondant à la part communale soit 2/3 de la somme versée à monsieur et madame ASSEMAN-HEMELSDAEL Bernard soit 40€.

- **Mise à jour du tableau des emplois**

Le Maire informe les conseillers de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal (CTPI) du CDG59 concernant la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2nd classe suite à la nomination au grade de rédacteur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide la suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30h hebdomadaire, de modifier le tableau des emplois.

- **Rythmes scolaires**

Le maire fait lecture du courrier de l'académie de LILLE concernant l'organisation horaire des rythmes scolaires, un avis favorable a été donné concernant le fonctionnement des NAP le mardi de 13h30 à 16h30. Le maire avise les conseillers municipaux que suite à l'élection d'Emmanuel Macron, la réforme sur les rythmes scolaires serait révisée avec un retour sur 4 jours d'école, c'est en projet, une réunion a été effectuée avec la directrice Mme DUVIVIER à ce sujet pour aboutir à un avis favorable à la suppression des NAP. Si cela peut se concrétiser un renfort d'ATSEM serait effectué le matin en école maternelle suite à une forte augmentation des effectifs ou le recours à un emploi de service civique et projet de création d'un accueil extra-scolaire le mercredi matin de 09h à 12h après le service de périscolaire de 07h30 à 09h.

- **Projet terrain chemin de la Pâture**

Le maire informe le conseil municipal qu'un contact a été pris avec un promoteur au sujet du terrain situé chemin de la Pâture avec un nouveau projet d'aménagement suite au désistement du cabinet Bollengier. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer tous actes (compromis de vente et vente) concernant la parcelle AA n°16 si la proposition d'achat est supérieure ou égale à 100000€ net vendeur, tous frais étant à la charge du promoteur (géomètre, notaire).

- **Retour de commissions**

- Ecole : forte demande d'inscription d'enfant de 2 ans à l'école maternelle.
- CCHF : lancement de l'étude chauffage et concours architecte pour le projet de piscine à Wormhout. Résultat attendu pour septembre-octobre.
- Bâtiment : Christian MENTEL indique que le contrat avec Bureau Véritas a été résilié, la commune va signer avec Apave pour la visite périodique des bâtiments communaux, des demandes de devis sont en cours pour le changement des portes de secours de la salle polyvalente.
- Voirie : Une pétition concernant la vitesse excessive de la route de Watten a été transmise à la subdivision de Wormhout, en attente de la réponse.
- Conseil Municipal des Jeunes : réunion le mardi 30.05.2017 à la salle de mairie annexe.
- SIECF : Le maire fait lecture du rapport d'activité du SIECF de l'année 2016, Gilles NICOLATS informe le conseil municipal que la rénovation de l'éclairage public a été réalisée au lotissement la Kruys et rue du chemin vert, le dossier de demande de subvention a été envoyé au SIECF.

- **DIVERS**

- Le maire fait lecture du bilan de la dette de la commune de Laucourt.
- Le maire avise les conseillers municipaux du projet de la dissolution de l'association AGACS. Il rappelle que l'association a été créée lors de la construction du centre social de Lederzeele afin d'avoir un gestionnaire, ce n'est plus le cas actuellement et la gestion devient trop compliquée avec le Contrat Enfance Jeunesse qui est signé par la commune mais qui est géré par l'association. Pour simplifier les choses, il est nécessaire de regrouper cette gestion au sein de la commune, des rdv seront pris avec le percepteur et la CAF afin de faire le point sur ce transfert avec un projet de dissolution de l'association pour la fin d'année 2017 sous condition d'avis favorable du bureau de l'association.
- Les dates à retenir pour les prochaines réunions : CM 03.07.2017 à 19h30 – adjoints 26.06.2017 à 18h.

Un dernier tour de table est effectué, rien à signaler.
La séance du conseil municipal est clôturée à 20h45.